

**COMMISSION « DEVELOPPEMENT URBAIN, MOBILITES ET ENVIRONNEMENT » du 17/11/2020**

**Présents(\*) :** Elus : Emilie Dohrmann, Alexandre Gennaro, Frédéric Bret, Jean-Yves Rouit, Jérôme Falletti, Karine Poirot, Marie-Hélène Mennessier, Samuel Caillault, Yannick Boireaud, Morvarid Vincent

Ravoiriens : Guillaume Bazanneri, Jérôme Petit, Laurent Balas, Gérard Blanc, Bruno Forest, Yann Kohler, Michel Caillon, Nolwenn Chaptal, Didier Chatel, Pauline Di Nicolantonio, Bruno Forest, Jérôme Granier, Jacky Grapeloux, Johanne Inutine, Yann Kohler, Paul Paris, Jérôme Petit, Mickael Tournier

Gilbert Madelon directeur des services techniques.

(\*) pour des raisons sanitaires liées à l'épidémie de COVID, la réunion s'est tenue en visioconférence

Questions / remarques des participants	Réponses / Précisions apportées par la commune
<b>Rappel du rôle des commissions</b>	Fonctionnement de la commission : environ 4 par an Certaines commissions pourraient être à sujet unique. Il est possible de faire des envois en amont pour permettre aux participants de préparer les sujets des commissions.
<b>Présentation de la feuille de route délégation, présentation des sujets des 3 grands thèmes</b> Questions et remarques sur la présentation	Les participants peuvent également faire part de leurs remarques / propositions à l'issue des commissions, en lien avec les ordres du jour de celles-ci.
<b>Thème 1 - Développement urbain</b>	
Poursuite de la ZAC Valmar : plusieurs scénarii intermédiaires ne devraient-ils pas être envisagés ?	Il faudra être vigilant quant aux incidences financières et juridiques des scénarii (notamment arrêt et intermédiaire) et les expliquer aux Ravoiriens. La commune reviendra vers la commission après avoir fait le point avec la Société d'Aménagement de la Savoie.
Le projet Valmar, le collège, et l'espace sportif ne doivent-ils pas être liés dans la réflexion ?	Oui, tous font partie du périmètre de la ZAC. Le maire a d'ailleurs RDV avec le président du département concernant les travaux du collège.

## Thème 2 - Mobilités

Il faudrait rajouter les sujets « transports en commun » et « stationnements » à la feuille de route.	Ces sujets font effectivement partie des préoccupations des élus et sont intégrés à la feuille de route, comme il l'a été mentionné à l'oral dans la présentation.
Sentiers : il faudrait prévoir la connexion avec les autres communes	Effectivement. Aujourd'hui, c'est « Grand Chambéry Alpes Tourisme » qui a répertorié les sentiers d'intérêt communautaire sur le bassin chambérien. La Ravoire est concernée par le marais des Chassettes. Le travail est en cours. La commune travaillera sur les sentiers « communaux », en lien avec la commission « Culture et Patrimoine ».
Il est important que la commune participe à la commission déplacements de Grand Chambéry ?	C'est prévu, Mme Dohrmann représente la commune.
Comment sont pris en compte les VéloBus / pédibus ?	Ils sont pris en compte dans les « PDE » des écoles et rattachés à cette délégation.
Dans le cadre des études de circulation, le système de modélisation du trafic « Modéos » ne serait plus pertinent à long terme car lors de sa conception il ne prenait pas suffisamment en compte les modes de déplacement alternatifs qui se développent aujourd'hui.	
Même si la voiture électrique se développe cela reste une voiture ! il vaut mieux promouvoir le mode alternatif que le véhicule électrique.	Dans cet item, la mairie fait référence à l'installation de bornes dans le parking silo pour faciliter l'utilisation des véhicules électriques existants.
Lier les plans piétons et vélo avec les grandes trames vertes et bleues nécessaires à la préservation de l'environnement.	Les trames vertes et bleues sont élaborées au niveau du SCOT et sont réglementairement reprises dans le PLUi. Cela reste des réflexions très transversales.
Le facteur bruit est une nuisance à prendre en compte lors des problématiques d'urbanisme et de mobilités.	Le problème de nuisances liées à l'aérodrome est sous la compétence de Grand Chambéry. La mairie est en relation avec l'agglomération à ce sujet. Le bruit généré par les voiries est déjà pris en compte dans le cadre du PLUi. Le travail entrepris dans le cadre du plan de circulation devra intégrer cette problématique.

### **Thème 3 - Environnement**

Etude en cours pour l'implantation de potagers partagés sur le toit du parking silo (association PoPEX).

Quel planning est prévu pour avancer sur l'éclairage public ? C'est un dossier important à relancer suite à l'arrêt du « marché de performance énergétique ».

C'est un sujet qu'il conviendra de relancer dès 2021, et qui pourrait notamment être traité dans le cadre d'un appel à projet de France Nature Environnement. Le travail de diagnostic et de préconisations techniques déjà engagé dans le cadre du MPE serait à compléter sur les aspects liés à la pollution lumineuse et son impact sur la biodiversité et la santé humaine

Le compostage du val fleuri fonctionne bien mais quid pour les entreprises ? Notamment le restaurant « Le local » qui aimerait se lancer dans cette démarche.

Le sujet sera relayé par Mme Mériguet en charge des relations avec les entreprises. Egalement pour ce qui concerne les enseignes lumineuses dans le cadre de la pollution visuelle et nocturne.

Il faudrait pouvoir accompagner les habitants de la commune dans les projets de développement du photovoltaïque.

La commune relaiera les actions de Grand Chambéry dans le cadre du Plan Climat (PCAET) et du Territoire à Energie Positive (TEPOS).

Quid de la restauration scolaire ?

Le sujet est à aborder en commission scolaire mais le travail de renouvellement du marché est effectué en concertation avec cette délégation.

Quels indicateurs pour suivre les évolutions de la commune dans ses démarches liées au développement durable ?

A construire au cours du mandat pour le suivi des actions.

Où trouver des éléments sur un bilan carbone à l'échelle de la commune ?

La commune ne dispose pas d'indicateurs à son échelle. Les indicateurs existent à l'échelle de l'agglomération dans le plan climat.

Groupement de commande des fluides pour les particuliers : le travail devrait se faire au niveau de Grand Chambéry.

La commune manque de sanitaires publics.

Il existe un sanitaire public en fonctionnement au centre-ville, rue de la Poste, réalisé dans le cadre de la première tranche de la ZAC.

<b>Place de l'hôtel de ville</b>	
<i>Présentation d'une première proposition d'aménagement réalisée à la demande de l'ancienne équipe municipale. Réactions :</i>	
Il est important de faire de l'ombre sur cette place. Les arbres en pots ne semblent pas répondre à cet objectif.	Le but de la commission est bien d'échanger sur ce type de projet. A ce stade rien n'est encore arrêté et le visuel proposé est destiné à faire réagir.
Les arbres en pot ne sont pas des réponses pérennes à un aménagement.	Les amendements à ce projet doivent se faire en lien avec la commission culture, notamment concernant les manifestations à prévoir sur la place, mais également en lien avec les habitants dans le cadre des comités de quartier
Il manque d'espaces pour s'asseoir.	
Il faut plus d'ambition en nombre d'arbres et notamment en arbres fruitiers.	Il sera nécessaire de prendre en compte les contraintes des réseaux enterrés.
Il faut penser l'aménagement avec les abords de la place.	La commune note la pertinence des remarques formulées et partage la nécessité d'un aménagement pérenne de cet espace, qui réponde à l'enjeu de l'îlot de chaleur. Les contraintes techniques vont être vérifiées. Le projet sera travaillé dans son environnement global.
Pourquoi la fontaine ne fonctionne plus ?	La fontaine a subi un dégât des eaux au printemps pendant le premier confinement. Une expertise est en cours et la commune attend la fin de cette expertise et le retour de son assureur pour établir un planning d'action pour remettre en service la fontaine au plus tôt.
<b>Retour sur le chèque vélo</b>	
Présentation de l'enquête réalisée auprès des demandeurs Réactions :	Dans l'objectif d'une reconduction du dispositif en 2021, les modifications suivantes pourraient être apportées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une modulation de la valeur de la subvention en fonction des ressources du foyer : part fixe et part modulable.</li> <li>- La possibilité d'acquérir des vélos d'occasion auprès de revendeurs identifiés (dans l'objectif de sécuriser les achats).</li> </ul>
Les demandeurs ont-ils été aussi nombreux que ce qu'espérait la commune ?	Les crédits mis en place n'ont pas été totalement consommés.

<p>Le chèque a t'il profité aux personnes avec peu de ressources ?</p>	<p>Pas d'éléments précis concernant les revenus des demandeurs, mais les retours indiquent que 60 % des personnes n'auraient pas acheté ce vélo sans l'aide de la commune.</p>
<p>Il est important d'avoir des conseils pour acheter un vélo. Il serait intéressant de resserrer les liens avec l'agence Ecomobilité à ce sujet. Ouvrir les choix proposés aux vélos cargos ou vélos pliants. Garder le vélo classique uniquement pour les enfants.</p>	
<p>Les VAE avec des moteurs au niveau du pédalier sont les plus chers : permettre d'acquérir d'autres VAE à un prix inférieur serait intéressant.</p>	<p>La mairie n'avait pas mis en place de critère de ce type. Elle a juste imposé une homologation du VAE à acheter.</p>
<p>Dans le cadre de l'ouverture à des vélos d'occasion, un partenariat avec la Vélobricolade et Emmaüs serait intéressant (M. Balas se propose de faire le lien si nécessaire).</p>	
<p>La modulation en fonction du quotient familial est une bonne idée.</p>	
<p>Problématiques de rangement/stationnement des vélos. Comment travailler sur des parkings à vélos au niveau des immeubles plus anciens ?</p>	<p>Pour les constructions neuves, le parking à vélo est prévu dans le cadre du PLUi. Pour les constructions existantes, la compétence est aux copropriétés. Toute proposition pour accompagner dans ce secteur peut être travaillée lors d'une prochaine commission.</p>
<p>Coordonnées mails de tous les participants à communiquer ?</p>	<p>La commune ne communique pas les mails privés sans accord. Les participants souhaitant donner leur adresse mail aux autres membres sont invités à le faire savoir explicitement en retour de ce compte-rendu.</p>

***La date de la prochaine commission vous sera communiquée par mail, ainsi que sur Facebook et sur le site internet de la Mairie***

Emilie Dohrmann

Adjointe au Maire

Déléguée au développement urbain, aux mobilités et à l'environnement

